

SEPTEMBRE 2026

INDEMNITÉ TÉLÉTRAVAIL



LE DIALOGUE PAIE, L'UNSA OBTIENT DES MESURES CONCRÈTES !

La direction de l'entreprise a amorcé en avril dernier la nécessaire mise en conformité de l'indemnité de télétravail avec les règles URSSAF.

L'UNSA SEULE À DÉFENDRE LES TÉLÉTRAVAILLEURS

Alors que les organisations syndicales non-signataires de l'accord se désintéressaient du sujet, l'UNSA-Ferroviaire a multiplié les échanges et les propositions pour limiter l'impact sur les salariés, résumés dans deux courriers adressés à la direction de l'entreprise :



Un premier courrier d'alerte au DRH du 20 mai dernier, assorti de propositions concrètes et détaillées.



Un deuxième courrier le 22 juillet pour obtenir des mesures d'accompagnement pour tous et une compensation financière pour les salariés avec une seule journée de télétravail.



AUJOURD'HUI, CES NÉGOCIATIONS ABOUTISSENT À DES MESURES CONCRÈTES QUI RÉPONDENT À NOS TROIS PRINCIPALES REVENDICATIONS :

1. Une revalorisation de l'indemnité de télétravail : prise en compte !

L'indemnisation de la journée de télétravail passe de 2,70 à 3€ par jour, au-delà du plafond d'exonération URSSAF (limite initialement envisagée par la direction).

En fonction du nombre de jours de télétravail réalisés, l'indemnisation pourra monter jusqu'à 27€ par mois, soit une indemnisation annuelle maximale revalorisée de 20%.

2. Le passage de chaque salarié télétravaillant une journée et qui le souhaite à 2 jours de télétravail : enclenché !

Pour les salariés télétravaillant un jour et souhaitant augmenter leur télétravail, deux formules (2 jours par semaine ou 10 jours par mois) pourront être envisagées avec leur manager à l'occasion de la future campagne de mise en qualité des avenants au contrat de travail relatif au télétravail.

3. Une compensation financière pour les salariés restant à un jour de télétravail : actée !

Une indemnité temporaire de transition sera accordée aux salariés restant sur un seul jour de télétravail par semaine pendant un an. Cette indemnité compensera la baisse de l'indemnisation actuelle et pourra se monter jusqu'à 132€.

DANS UN CONTEXTE INFLATIONNISTE, ALORS QUE LE TÉLÉTRAVAIL ENGENDRE DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE TÉLÉTRAVAILLEUR TOUT EN PERMETTANT DES ÉCONOMIES SIGNIFICATIVES POUR L'ENTREPRISE VIA LA DIMINUTION DES ESPACES DE BUREAUX OCCUPÉS, L'UNSA-FERROVIAIRE A OBTENU PAR LA NÉGOCIATION DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES.



VOTEZ UNSA !